

*Pouvoir d'emprunt—Loi*

argent servirait à accorder un paiement d'appoint aux céréaliculteurs de l'Ouest. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement actuel et ses prédécesseurs, libéraux ou conservateurs, et cela avant même la création de la Commission canadienne du blé, s'attendaient à ce que les cultivateurs concurrençent le Trésor public de pays beaucoup plus importants que le Canada. Je trouve étrange que les États-Unis, la Communauté économique européenne, l'Australie et l'Argentine fassent des pieds et des mains pour permettre à leurs céréaliculteurs d'affronter la concurrence sur les marchés mondiaux et que nous n'en fassions pas autant.

Il est certainement grand temps que l'ensemble des citoyens aide nos agriculteurs à concurrencer les producteurs des autres pays. Si les prix de soutien des États-Unis sont de l'ordre de \$5.50 ou de \$6 le boisseau et que nos voisins du Sud et la CEE vendent leur blé sur le marché international entre \$2.50 et \$3.50 le boisseau, les producteurs canadiens obtiendront environ \$3 le boisseau, compte tenu de l'annonce concernant les prix initiaux. Alors que leurs concurrents obtiendront \$2 ou \$3 de plus le boisseau de leur gouvernement ou de leur organisation économique, chacun de nos agriculteurs perdra de l'argent sur sa production de céréales. Chacun sait qu'à l'heure actuelle, le coût de production d'un boisseau de céréales est supérieur à son prix de vente. Je suis sûr que mon collègue de Red Deer pourra nous en citer maints exemples précis et typiques.

Le gouvernement dit que les paiements effectués aux termes de la Loi de stabilisation du grain de l'Ouest seront annoncés lundi. A moins que je n'aie mal calculé, ils vont vraisemblablement créer un déficit dans la caisse. Très bien. Cela ne fait aucune différence, en vertu de la loi actuelle, que la caisse soit excédentaire ou non. Le gouvernement peut à son gré faire des paiements à même cette caisse. Cet argent appartient aux agriculteurs, y compris les deux tiers que le gouvernement y verse. A certains égards, c'est un peu comme un fonds de pension, mais il s'agit d'un fonds de stabilisation du revenu. Toutefois, cet argent leur appartient. Et pourtant, le gouvernement prétend qu'il s'agit d'un cadeau ou d'une aumône, alors que la loi du pays exige que l'on fasse des paiements en puisant dans la caisse chaque fois que les prix tombent en dessous d'un certain niveau. Cet argent appartient aux agriculteurs. Ils y ont versé des centaines de millions de dollars. Cela n'a rien à voir avec ce qui se passe aujourd'hui ou d'ici la fin de la campagne agricole en cours ou celle de l'an prochain. C'est à cause de leur expérience de l'an dernier. C'est pourquoi un paiement d'appoint d'au moins \$2 le boisseau s'impose pour toutes les céréales d'exportation. Il faut adopter un régime de double prix. Le prix inférieur supposé doit être au niveau paritaire. M. Diefenbaker a déclaré dans les années 40 et 50, de concert avec le PSD: «Nous voulons la parité et non la charité».

L'autre reproche qu'on peut adresser à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, c'est son organisation. Mes amis du parti conservateur étaient avec moi lorsque nous avons empêché Otto Lang d'adopter son premier projet de loi sur la stabilisation du grain. Nous sommes allés devant les tribunaux, quatre agriculteurs et moi-même, et nous avons gagné 100 millions de dollars pour les céréaliers de l'Ouest. Nous l'avons obligé à retirer son premier projet et il en a proposé un autre, à savoir la loi en vigueur. Or, monsieur le Président, le problème que pose cette loi, c'est que plus l'agriculteur vend de céréales, plus le paiement est élevé.

Nous n'en voyions pas la logique au début et au milieu des années 70. Nous avons dit au gouvernement que s'il appliquait les lois nationales sur les services hospitaliers et sur l'assurance-maladie de la même façon, une fois dépassé un certain niveau de maladie, un paiement de la caisse nationale de la santé serait automatiquement libéré et la personne qui n'aurait jamais été malade de sa vie toucherait le paiement le plus élevé. Si l'on appliquait la Loi sur l'assurance-chômage selon le même principe et que le chômage dépassait un certain niveau qui déclencherait un paiement à partir de la caisse d'assurance-chômage, la personne qui n'aurait jamais chômé toucherait le paiement le plus élevé. C'est ce que prévoient les statuts de notre pays depuis environ une dizaine d'années pour ce qui est du programme de stabilisation concernant le grain. A part cela, cet argent appartient toujours aux agriculteurs et il est réservé à la stabilisation du revenu de l'année précédente.

Ce qu'il faut, c'est un paiement de secours qui assure un minimum de \$2 à \$2.50 le boisseau de céréales destinées à l'exportation. Ainsi, les producteurs céréaliers toucheraient le même prix que leurs homologues des États-Unis ou de la Communauté économique européenne. Qu'y a-t-il de plus juste que cela? Cela place nos agriculteurs sur ce que les conservateurs aiment à appeler un pied d'égalité. Certes, c'est bien là le moins qu'on puisse faire en tant que pays. Si l'on verse un prix égal pour le grain consommé au Canada, cela pourrait bien entraîner une hausse de 3c., 4c. ou 5c. du prix du pain. Les prix des céréales ont baissé chaque sacrée année depuis cinq ans et le prix du pain n'a pas baissé: au contraire, il a monté.

• (1450)

Même si le prix du pain monte de façon raisonnable, ce n'est pas aux agriculteurs qu'il faut accorder des subventions, mais bien aux consommateurs, aux pauvres et aux malades. Il est temps de subventionner les consommateurs par le biais de jetons d'alimentation ou de mesures fiscales ou autrement.

Ma foi du bon Dieu, si nous voulons que les céréaliers de l'Ouest, du centre et de l'est du Canada, de la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique, continuent à produire, si nous voulons empêcher que d'autres n'abandonnent la partie, il faut un paiement d'appoint; c'est la seule façon de contrer la nouvelle loi agricole des États-Unis et les mesures prises par la Communauté économique européenne.

Même le gouvernement argentin, depuis nombre d'années, n'impose à ses agriculteurs aucun frais de transport pour acheminer leurs céréales vers les points d'exportation. On sait pourtant que la distance n'est que de quelques centaines de milles tout au plus, alors que chez nous, il y a des milliers de milles à franchir. En Australie, 90 p. 100 de la production céréalière est à moins de 200 milles des côtes. Mais nous sommes, nous, en plein milieu de la partie septentrionale de l'Amérique du Nord. Il est non seulement scandaleux mais aussi néfaste à nos intérêts nationaux et tout à fait injuste envers nos agriculteurs, non seulement les céréaliers mais encore les éleveurs de bétail et les autres producteurs, de s'attendre à ce qu'ils concurrençent sur un pied d'égalité les États-Unis et les autres pays exportateurs.

Par conséquent, si le gouvernement s'engageait à hausser ses emprunts de 22.6 à 24.6 milliards de dollars, afin de consacrer